

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 28 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit et le 28 juillet à 14 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **René CLINCHARD**, Maire.

Présents : **Richard GRIBALDO, Jean Claude LINCK, Marie-France NABOULET, Christine PIGAGLIO, Richard ZUPPO.**

Absents représentés : **Yanne SOUCHET** pouvoir à **René CLINCHARD**, **Nadine SINIBALDI** pouvoir à **Richard ZUPPO.**

Monsieur **Jean Claude LINCK** a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2018.
- 2/ Délibération création de la première tranche de la voie communale du Brec.
- 3/ Délibération, rénovation et réaménagement du secrétariat de la mairie.
- 4/ Délibération, restauration des murs en pierres sèches de Valabres.
- 5/ Délibération, modification des statuts de la Métropole NCA : Mise à jour suite évolutions législatives.
- 6/ Délibération fixant les règles d'organisation de la compétence promotion tourisme dont la création d'office du tourisme.
- 7/ Délibération, subvention à la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes.
- 8/ Délibération, subvention Gîte de France
- 9/ Remplacement des mobiliers usagers du jardin d'enfants.
- 10/ Entretien du canal d'arrosage à Pont de Paule.
- 11/ Rénovation des façades de la Mairie.
- 12/ Questions diverses.

1/ Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2018.

Après lecture par le Maire, discussion et rectification de certains votes, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibération création de la première tranche de la voie communale du Brec.

Le Maire présente d'abord un bref historique du dossier au conseil municipal. Le projet remonte au 25 novembre 2006, alors qu'il n'était pas encore question de construire une nouvelle station d'épuration. La municipalité de l'époque avait adopté une délibération pour lancer des études concernant le désenclavement du Brec.

Sous la 1^{ère} mandature Clinchard, des membres du Conseil municipal, sous l'impulsion de Madame Christine CADOT, avaient réalisé un important travail de démarches auprès des propriétaires concernés.

Le 1^{er} janvier 2012, les compétences voirie et eau ont été transférées à la Métropole NCA. Le zonage d'assainissement a montré alors que la station d'épuration existante était obsolète et devait être remplacée. Les choses se sont accélérées. Les services de la voirie et de l'assainissement ont pris le dossier en main. Une première étude a été faite, validée par l'ADM, et la nouvelle station d'épuration a été inscrite dans le programme 2019. Un courrier retraçant tout ce qui a été fait par la Métropole NCA, cosigné par Le Président de la Métropole et le Maire de Roure, sera prochainement adressé à tous les habitants de la commune.

Maintenant il faut passer à la réalisation du 1^{er} tronçon de la piste permettant l'accès au site de la nouvelle station d'épuration, pour en assurer la construction et l'entretien.

Le document de consultation des entreprises est réalisé. Il comprend les éléments habituels : règlement de la consultation, acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières, cahier des clauses techniques particulières, bordereau des prix unitaires, devis descriptif détaillé, imprimés DC1 et DC2, plan de situation, plan de masse, tous les profils. Le projet sera accompagné par un géomètre, un géologue. Ce 1^{er} tronçon arrive un peu plus haut que le petit bassin d'abreuvement situé au bord du GR5, à droite en montant.

Ce projet s'élève à 108 050 € HT, plus 21 610 € de TVA, soit un coût total de 129 660 € TTC. Il avait été budgétisé au BP 2018 pour un montant de 130 000 € TTC.

Oùï les explications du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet à l'unanimité.

3// Délibération, rénovation et réaménagement du secrétariat de la mairie.

Le Maire rappelle que la commune a fait appel à un maître d'œuvre, M Francis PETIT. Il a réparti les travaux en deux lots : un concernant l'électricité et l'autre la peinture. Pour le lot électricité, l'estimatif se monte à 21 550 € HT. Pour le lot peinture l'estimatif est de 9 120 €. La maîtrise d'œuvre a été fixée à 2 730 €, ce qui paraît très raisonnable. Le budget total est de 33 400 € HT, soit 40 080 € TTC. La DETR subventionnera 30 % des dépenses subventionnables et le département 40 % diminué des subventions déjà accordées.

Dans le BP 2018, le projet avait été budgétisé pour un montant de 66 000 € TTC.

Pour le mobilier, le Maire précise qu'il avait prévu de solliciter la DETR pour 30% et le Département pour 40% mais le mobilier n'est pas subventionnable. Le maire s'est donc tourné vers le Parc du Mercantour qui accordera une subvention couvrant la plus grande partie des dépenses prévues, d'un montant de 7 710 € HT, plus 1 542 € de TVA.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet proposé et les montants de dépenses prévus.

4/Délibération, restauration des murs en pierre sèches de Valabres.

En préalable, le maire évoque l'engagement de la commune envers ce hameau et rappelle au Conseil qu'une première fête avait été organisée au milieu des années 1980. Pour l'occasion, **M Guy Proust** entrepreneur en maçonnerie avait refait plusieurs toitures en bardeaux de mélèzes, dont celles de l'église et de la fontaine-lavoir. Par la suite, la Fête du Pain est devenue annuelle.

Pour préparer celle qui s'est tenue cette année, un hélicoptage a eu lieu le 4 juillet. Le Maire et MM **Robert Pigaglio et Philippe Miglior** se sont rendus sur place, à Valabres où ils ont été rejoints par Mme **Isabelle Lhommedet, représentant le PNM**, venue examiner le futur chantier et préparer son chiffrage.

Le maire rappelle que dans le hameau de Valabres (commune de Roure), plusieurs murs de soutènement en pierre sèche sont aujourd'hui sérieusement dégradés. C'est notamment le cas du mur soutenant la terrasse reliant l'église au presbytère-école.

Ce mur, de 3 mètres de hauteur, est partiellement effondré du fait de la présence de 3 loupes d'érosion dont la longueur cumulée approche la trentaine de mètres. Ces loupes présentent un risque de déstabilisation des bâtiments proches et constituent un danger pour les visiteurs qui se déplacent sur la terrasse amont, rétrécie et fragilisée par les éboulis.

Cette restauration s'inscrit dans le droit file de la politique municipale :

- de préservation du patrimoine exceptionnel que constitue ce hameau, aujourd'hui inhabité, dans le cœur du PNM.
- d'entretien et de mise en valeur des bâtiments communaux du hameau : four à pain, lavoir, cimetière, église...
- de restauration des murs en pierre sèche et de transmission des savoirs traditionnels dans ce domaine à travers plusieurs actions menées en partenariat avec le **Parc National du Mercantour (PNM), l'Association Foncière Pastorale (AFP) de Roure et l'Association pour la Préservation, la Protection et la Promotion du Patrimoine de Roure (A3PR)**

Pour les 3 zones effondrées, la surface totale de murs à restaurer est d'environ 70 m² pour un coût estimé à 35 000 €. Le projet prévoit :

- la gestion des plateformes à la base des murs et celle de la végétation, tout particulièrement celle des arbustes qui contribuent à déstabiliser la construction ;
- la gestion des pierres de soutènement qui représentent un volume important de matériaux
- la mise en place d'équipements de type échafaudages ;
- la reconstruction des murs, selon les règles de l'art.

S'il n'est pas possible de récupérer les pierres nécessaires sur place, il faudra prévoir d'en monter par hélicoptage avant le début du chantier.

Enfin, le Maire ajoute que ce projet est porté conjointement par le Parc National du Mercantour, qui participe financièrement, dans le cadre de l'application de la convention de la charte signée avec la commune.

Dans la discussion qui suit l'intervention du Maire, sont reconnus nécessaires trois autres chantiers à Valabres :

- Le traitement d'une 4^{ème} loupe d'érosion qui a endommagé le mur amont du parvis de l'église. Cette opération dégagerait le parvis de l'église des éboulis qui l'encombrent actuellement, et lui redonnerait son image traditionnelle de « place ».
- Le remplacement de la porte de l'église par une neuve, à l'identique.
- La réfection du clocheton de l'église et de son cadran solaire

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet proposé et le montant des dépenses prévues.

5/ Délibération, modification des statuts de la Métropole NCA : mise à jour suite évolutions législatives.

Le Maire explique qu'il s'agit d'adapter les statuts de la Métropole aux évolutions législatives notamment suite aux lois NOTR (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et MAPAM (Modification de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles) qui transfèrent des compétences communales aux métropoles.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

6/ Délibération fixant les règles d'organisation de la compétence promotion tourisme dont la création d'office du tourisme.

Le Maire indique que les raisons de cette délibération se trouvent également dans les considérations développées lors de la discussion liée à la question précédente de l'ordre du jour. Simplement il s'agit de la réorganisation des dispositifs métropolitains et de leur action dans le domaine du tourisme.

Le Maire précise par exemple qu'il y aura désormais un taux unique de la taxe de séjour, fixé à 3 % du coût par personne de la nuitée.

Le Maire ajoute que la commune peut solliciter l'aide technique et financière de la métropole pour des actions de communication par exemple ou pour tout autre projet dans le domaine touristique.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7/ Délibération, subvention à la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes.

La Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes a envoyé à toutes les communes une demande de subvention. Cet organisme fournit des produits alimentaires à toutes les associations et CCAS qui fournissent de l'aide alimentaire à des personnes en difficulté. Elle reçoit des produits en provenance de l'Union Européenne) (excédents agricoles, notamment), fournis par des industriels de l'agro-alimentaire et des coopératives agricoles. Elle organise des collectes de produits alimentaires aux portes des grandes surfaces. Elle achète aussi à l'occasion d'opérations de déstockage organisées par des professionnels.

Comme les besoins augmentent et que les dotations européennes diminuent, la Banque Alimentaire a décidé de solliciter l'ensemble des communes du département et pas seulement les principales de la zone littorale qui lui accordent depuis longtemps des subventions.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 200 euros à la Banque Alimentaire des Alpes-Maritimes.

8/ Délibération, subvention Gîte de France.

La commune bénéficie du label « Gîte de France » pour deux structures d'hébergement dont les références figurent dans leurs publications : le gîte d'étape communal et un gîte loué par un particulier. Une demande de subvention a été formulée à la commune de ROURE suite à des restrictions budgétaire.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité une subvention de 100 euros à l'association Gîte de France..

9/ Remplacement des mobiliers usagers du jardin d'enfants.

Le Maire rappelle que la porte a été refaite il y a quelques mois.

Le Maire informe également le Conseil qu'il a demandé au propriétaire de la grange voisine s'il acceptait de vendre cette grange à la commune. La réponse a été négative.

Le Conseil réfléchit à un déplacement possible de cet équipement à un autre endroit, sans trouver pour l'instant de solution.

Le remplacement du mobilier usager sera assuré en fonction des besoins.

10/ Entretien du canal d'arrosage à Pont de Paule.

La commune a fait entretenir (débroussailler, principalement), par M Alexandre Ferrari, le canal d'arrosage de Pont de Paule.

Un deuxième problème n'a pas trouvé de solution : le réseau d'arrosage du hameau fonctionne de façon aléatoire sans qu'une explication puisse être trouvée. Un projet de mise en pression du réseau, grâce à l'intervention des pompiers de St-Sauveur est en préparation.

11/ Rénovation des façades de la Mairie.

Le Maire rappelle au Conseil que la mairie est installée dans les locaux de l'ancienne chapelle des Pénitents blancs de Roure, construite au milieu du 18^{ème} siècle. C'est à ce titre que le bâtiment a été retenu comme l'une des 14 stations du Circuit du Patrimoine en cours de réalisation. Ce circuit fera découvrir le village aux visiteurs en mettant en valeur ses principaux éléments patrimoniaux.

Le Maire indique au Conseil que les services de la Métropole NCA instruisent actuellement un dossier visant à rénover et embellir la place André Ségur devant la mairie.

Dans ce contexte et compte tenu de l'état très défraîchi des trois façades de la mairie, le Maire considère comme opportun de procéder à leur rénovation, de façon à contribuer à l'esthétique générale de la place, une fois celle-ci rénovée.

Le Maire propose donc au Conseil de se prononcer en faveur de ce projet de réfection des façades de la mairie.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité la proposition du Maire,

12/ Informations diverses.

Le Maire informe le Conseil qu'il est prévu de remplacer les canalisations du tronçon de la Rue Centrale qui descend le long de la mairie.

En ce qui concerne le projet de rénovation du refuge de Longon, le bureau d'étude travaille à de nouvelles propositions d'aménagement, sans recourir à une extension mais en réduisant les espaces actuellement dédiés à l'activité agricole. La réfection de la toiture est également envisagée.

Le Maire précise qu'il a commandé :

- La nouvelle porte du cabinet médical pour améliorer l'insonorisation.
- Le placard pour dissimuler le compteur électrique dans l'église.

Les nouveaux tapis destinés à l'église sont arrivés.

La photocopieuse de la mairie a été changée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30